



# Lignes directrices applicables aux expositions d'art sur la mezzanine

**Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles (CPSPG)**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) accepte les candidatures pour des expositions d'art qui seront présentées au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles (CPSPG), dans la galerie sur la mezzanine, pendant une période de six mois. Ces œuvres d'art peuvent avoir des thèmes et des supports variés, mais doivent avoir un lien avec la culture et l'histoire des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

## Critères d'admissibilité

- Il doit s'agir d'artistes et d'artisans des TNO.
- Les artistes individuels, les groupes et les conservateurs de musée peuvent poser leur candidature.
- Les artistes doivent avoir déjà exposé leurs œuvres.
- 50 % des pièces de l'exposition doivent être achevées avant le dépôt de la candidature.
- Il incombe au candidat d'obtenir la permission d'exposer des œuvres prêtées.
- Les œuvres doivent être prêtées à être accrochées ou installées conformément aux exigences du CPSPG.

## Espace d'exposition

Les expositions d'art sélectionnées dans le cadre de ce processus de candidature sont limitées à la mezzanine.

- La mezzanine est un long couloir bien adapté à l'art bidimensionnel, mais d'autres formes d'art peuvent y être accueillies. Voir les photos et le plan de la mezzanine à la page 5.
- La mezzanine comporte cinq baies destinées à l'exposition d'œuvres d'art. Chaque baie mesure 1,98 m (6,5 pi) de haut sur 4,5 m (15 pi) de long. La longueur totale de la mezzanine est de 30 m (100 pi).
- L'espace d'exposition est doté d'un éclairage à DEL de qualité supérieure qui sera réglé par le personnel.



- Le CPSPG ne dispose pas d'un accès public à Internet. Tout matériel disponible sur le Web doit être accessible à partir d'une interface numérique autonome (iPad, ordinateur).

## **Dates et échéances des expositions**

- **Date limite : 30 avril 2026**
- Le Comité des expositions du CPSPG examine les demandes une fois par an. Les expositions d'art sont choisies un à deux ans avant leur inauguration.
- Généralement, chaque année, nous présentons deux expositions durant six mois chacune.

## **Vente d'art**

- Les œuvres doivent rester exposées pendant toute la durée de l'exposition.
- Le CPSPG ne peut organiser ni encourager la vente commerciale des œuvres d'art ou d'autres articles. Les artistes peuvent présenter leurs cartes professionnelles pendant leur exposition dans un effort de promotion personnelle.

## **Expédition**

Le CPSPG prend en charge les frais d'envoi et de retour des œuvres d'art, à destination et en provenance d'un même lieu. Les artistes sont responsables d'emballer et d'assurer les œuvres d'art qu'ils acheminent au CPSPG. Sauf dispositions contraires, les œuvres doivent être expédiées en une seule cargaison.

## **Cachets d'artistes**

Le CPSPG verse aux artistes et aux conservateurs les honoraires habituels du [CARFAC](#).

## **Vernissage**

Le CPSPG organise généralement un vernissage, qui comprend de petites collations et la promotion de l'événement. Les frais de déplacement et les indemnités journalières des



artistes établis aux TNO seront pris en charge pour le vernissage, à condition qu'ils présentent un exposé ou un atelier public.

## **Heures d'ouverture au public**

Le public peut venir voir les expositions pendant les heures d'ouverture du musée.

## **Si votre proposition d'exposition est approuvée :**

- Le personnel du CPSPG désignera un coordonnateur qui préparera les détails de l'exposition et organisera les ressources du GTNO.
- L'artiste signera un contrat et un accord de prêt avec le personnel du CPSPG.
- Il revient au CPSPG d'approuver l'ensemble des contenus, de la conception, de la production et de la promotion de tous les aspects de l'exposition.
- Le CPSPG se réserve le droit de modifier le calendrier, le nombre d'œuvres présentées ou l'espace octroyé dans le but de respecter les exigences opérationnelles et les ressources du musée. Cela pourrait nécessiter la modification du contrat conclu avec l'artiste.

## **Aide financière**

Si vous avez besoin d'une aide financière (pour l'expédition, l'impression, l'encadrement, la conservation, etc.), nous vous encourageons à demander du financement auprès d'organismes externes. Vous pouvez demander de l'aide au directeur adjoint.

## **Aide du CPSPG**

Le personnel du CPSPG fournira :

- des services de soutien à la conservation pour la sélection des œuvres d'art, la disposition et l'interprétation;
- des vitrines et des socles en verre, en fonction des disponibilités;
- des services d'édition des textes sur les panneaux et les étiquettes;
- des services de conception graphique des panneaux et des étiquettes;



- l'impression et le montage des panneaux graphiques (le GTNO ne prend pas en charge l'encadrement);
- l'équipement multimédia (télévision, projecteur), si disponible;
- la couverture d'assurance sur place;
- les services de promotion de l'exposition (période limitée).

Les aides fournies pour les expositions d'art sont assujetties aux exigences opérationnelles et aux ressources disponibles.

## Des questions?

Veuillez communiquer avec le directeur adjoint de la Division de la culture et du patrimoine si vous avez besoin de conseils sur le processus de candidature, sur les options d'exposition ou sur les délais avant de soumettre votre candidature. Les coordonnées figurent ci-dessous.

## Dépôt de votre candidature

Une fois soumis, les demandes et les documents complémentaires deviennent la propriété du CPSPG.

N'envoyez pas vos œuvres d'art originales, car elles ne vous seront pas retournées.

### Par courriel

Envoyez votre candidature par courriel au directeur adjoint : [pwnhc\\_exhibits@gov.nt.ca](mailto:pwnhc_exhibits@gov.nt.ca).

### En personne

Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles  
4750, 48<sup>e</sup> Rue

À l'attention du directeur adjoint

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi

### Par la poste

Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
À l'attention du directeur adjoint  
C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9



## Espace d'exposition sur la mezzanine

